

# État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable

## Bilan 2008-2013 du Forestier en chef



## POURQUOI PRODUIRE UN BILAN DE L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE

Le Forestier en chef, qui a la responsabilité d'établir les possibilités annuelles de récolte forestière, a aussi le mandat de produire un bilan quinquennal de l'état de la forêt publique et de son aménagement durable\*. Ainsi, le regard indépendant et transparent que porte le Forestier en chef sur la forêt publique a pour objectifs :

- d'informer la population sur l'état de santé de la forêt;
- d'éclairer les décideurs quant aux progrès réalisés au cours de la période 2008-2013 en matière d'aménagement durable de la forêt et aux défis que le Québec doit relever;
- de rendre compte de l'action gouvernementale;
- de fournir à toute personne intéressée des données pertinentes et des statistiques éloquentes sur la forêt publique du Québec, son occupation et son utilisation.

Dans son rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*, le Forestier en chef livre ainsi :

- Une analyse de la situation au Québec selon les sept critères d'aménagement durable couvrant 26 enjeux;
- Des constats;
- Les interventions gouvernementales en matière d'aménagement durable pendant la période;
- Les perspectives futures;
- Des pistes d'amélioration.

# Principaux constats du Forestier en chef

## Période 2008-2013

### SANTÉ DE LA FORÊT PUBLIQUE

*L'état de santé de la forêt publique s'est maintenu durant la période, mais des défis demeurent dans certains territoires et selon des enjeux particuliers.*

- La pression humaine et les perturbations naturelles ont été plus faibles (Enjeux [6](#), [7](#) et [8](#)).
- Le volume de bois sur pied se maintient sur le long terme (Enjeu [10](#)).
- Seulement 55 % des possibilités forestières ont été récoltées pendant la période (Enjeu [21](#)).

**Défis à relever** : réhabilitation de la forêt feuillue (Enjeu [12](#)), progression de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (Enjeu [7](#)), adaptation de la forêt aux changements climatiques (Enjeu [14](#)), financement de la recherche forestière, développement des connaissances et évaluation en continu de l'aménagement écosystémique (Enjeu [26](#)).



Photo : Denis Chabot

### PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

*Des mesures de protection de la biodiversité ont été appliquées.*

- La proportion d'aires protégées est passée de 4,91 % en 2008 à 9,10 % en 2013 (Enjeu [1](#)).
- Le nombre de sites protégés pour les espèces fauniques est passé de 245 en 2008 à 1031 en 2013 (Enjeu [4](#)).

**Défis à relever** : protection de l'habitat du caribou forestier (Enjeu [5](#)) et achèvement du réseau d'aires protégées en vue d'atteindre 12 % en 2015 (Enjeu [1](#)).



Photo : Luc Farrel

### PRODUCTION DE BOIS

*Le capital forestier s'est maintenu, mais la qualité et la valeur des bois ont continué de s'appauvrir.*

- Globalement, les peuplements les plus difficiles à prélever (isolés, lisières boisées, pentes fortes, etc.) ont eu tendance à être évités lors de la récolte (Enjeux [9](#) et [21](#)).
- En forêt feuillue, les tiges de meilleure qualité ont été priorisées, appauvrissant ainsi ce type de forêt dans l'avenir (Enjeu [12](#)).
- Des peuplements mixtes ont été évités faute de preneurs pour les essences feuillues moins convoitées (Enjeu [21](#)).
- La culture intensive de la forêt a été marginale (Enjeux [11](#) et [21](#)).
- La crise forestière n'a pas facilité le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée (Enjeux [16](#) et [17](#)).

**Défis à relever** : utilisation des bois de moindre qualité, aménagement plus intensif de la forêt pour maintenir l'activité économique dans l'avenir (Enjeux [11](#), [12](#), [16](#) et [21](#)) et maintien de la superficie destinée à l'aménagement forestier (Enjeu [9](#)).



Photo : Gérard Szaraz

## SECTEUR FORESTIER

**Malgré les mesures de soutien, le secteur forestier s'est affaibli.**

La faiblesse des marchés a provoqué :

- La fermeture de nombreuses usines passant de 409 en 2008 à 301 en 2013 (Enjeux [16](#) et [20](#)).
- La dévitalisation des communautés dépendantes de la forêt (Enjeux [19](#) et [20](#)).
- Une baisse de la contribution du secteur forestier au PIB du Québec (Enjeu [16](#)).

**Défis à relever** : développement de nouveaux produits du bois à valeur ajoutée et de nouveaux marchés (Enjeux [16](#) et [17](#)), relève de la main-d'œuvre et attrait pour les emplois forestiers (Enjeu [19](#)).



Photo : MFFP

## PARTICIPATION DU PUBLIC ET DES PREMIÈRES NATIONS

**Des actions ont visé à accroître la participation du public et des Premières Nations aux décisions touchant la forêt.**

- Diverses mesures de sensibilisation et d'information pour promouvoir la culture forestière ont été mises en œuvre (Enjeu [23](#)).
- Plusieurs consultations publiques ont été menées (Refonte du régime forestier, Stratégie d'aménagement durable des forêts, mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire) (Enjeux [24](#) et [25](#)).

**Défi à relever** : participation effective du public et des Premières Nations en amont des décisions touchant la forêt (Enjeu [25](#)).



Photo : Le Courrier du sud

## GESTION FORESTIÈRE

**Des progrès ont été accomplis, mais un cadre de gestion plus rigoureux devrait être mis en place.**

Pistes d'amélioration :

- Inclure dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts un plan de mise en œuvre qui comprend des indicateurs et des cibles de résultats (Enjeu [26](#)).
- Assurer des suivis plus rigoureux après les interventions forestières de façon à pouvoir mesurer l'effet des traitements sylvicoles dans le temps (Enjeux [11](#) et [26](#)).
- Rétablir le soutien à la recherche forestière de façon à améliorer les connaissances pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques (Enjeux [6](#), [7](#) et [14](#)).
- Évaluer en continu l'aménagement écosystémique dans un contexte d'incertitudes et de rapidité des changements climatiques, sociaux, économiques et environnementaux (Enjeu [26](#)).



Photo : MFFP

## ÉLÉMENTS QUI ONT MARQUÉ LA PÉRIODE 2008-2013

- La crise forestière et la faiblesse des marchés extérieurs pour les produits du bois
- L'application de mesures de conservation de la biodiversité
- L'amorce de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Le renouvellement du régime forestier
- Les mesures de soutien pour le secteur forestier

## QU'EST-CE QUE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS?

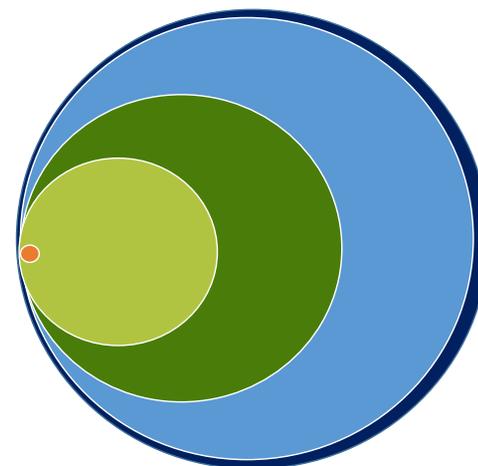
L'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes. L'aménagement durable des forêts se décline selon les sept critères suivants\* :

- La conservation de la diversité biologique;
- Le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- La conservation des sols et de l'eau;
- Le maintien de l'apport des écosystèmes aux grands cycles écologiques;
- Le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société;
- La prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées;
- L'amélioration du cadre légal et institutionnel afin de permettre un aménagement durable des forêts.

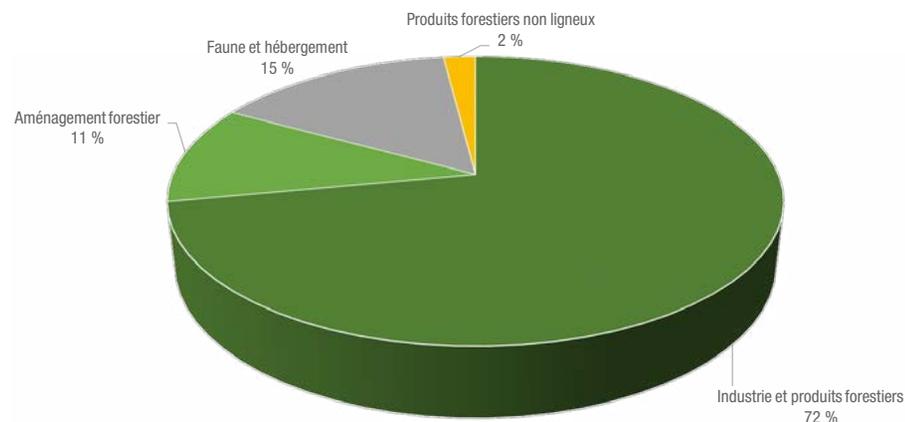
\* [Aménagement durable des forêts selon le Processus de Montréal](#)

## Territoire, forêt et aménagement

■ Superficie du Québec	100 %
■ Superficie du territoire public	92 %
■ Superficie forestière	46 %
■ Territoire aménagé	17 %
■ Récolte annuelle	0,1 %



## Importance économique des secteurs liés à la forêt



[forestierenchef.gouv.qc.ca](http://forestierenchef.gouv.qc.ca)

Bureau du forestier  
en chef

Québec

